



COMMUNIQUE DE PRESSE DES ELUS et RS DU COMITE CENTRAL DE RTE

Le CCE a ordonné en avril dernier une expertise sur les conséquences économiques et sociales d'une éventuelle ouverture du capital de RTE. Lors du CCE du 15 juin, le rapport d'expertise a fait l'objet d'échanges avec Valérie Champagne, membre du directoire en charge des finances.

Il en résulte que l'ouverture du capital aura certainement des conséquences néfastes pour RTE, la Nation, ses clients et pour ses agents :

- Les montages juridiques envisagés avec le concours de **7 banques d'affaires** confirment la volonté d'ouvrir le capital à des **investisseurs privés**.
- EDF, qui cherche désespérément des fonds pour financer ses projets, est dans une logique de vente au plus offrant. Ses liens historiques avec des opérateurs chinois pourraient conduire à l'entrée de ces derniers au capital de RTE via une holding. Cela pourrait avoir des **conséquences graves notamment sur la politique d'achats de RTE** au détriment des fournisseurs français et européens.
- Tout laisse à penser que les futurs actionnaires de RTE exigeront de copieux dividendes surtout s'ils ont payé leurs actions au prix fort. Cela se fera nécessairement au **détriment du service public et des agents**.
- Au cas où EDF deviendrait actionnaire minoritaire, le **modèle français de GRT (ITO) serait remis en cause** et avec lui l'indépendance du directoire vis-à-vis des actionnaires.

EDF a refusé de recevoir l'expert mandaté par le CCE de RTE. L'actionnaire aurait-il quelque chose à cacher ?

Dans ces conditions, les élus du CCE ont décidé unanimement de mettre en œuvre un droit d'alerte économique qui permet de poser officiellement des questions au Conseil de Surveillance et à l'actionnaire EDF.

Contacts :

M. MORANI Fabrizio (secrétaire du CCE de RTE)

M. CRISCUOLO Philippe (élu CFE-CGC)

M. MARCHETTI Guy (RS CFDT)

M. ORTAL David (RS CGT)

M. POLFER Christophe (RS FO)